

---

# Guide pratique

# Laïcité

## 2023-2024

---



LAÏCITÉ  
LAÏCITÉ  
LAÏCITÉ  
LAÏCITÉ  
LAÏCITÉ

## SOMMAIRE

### APPLIQUER LE PRINCIPE DE LAÏCITÉ À L'ÉCOLE p. 3

### REPÉRER ET RÉPONDRE AUX ATTEINTES AU PRINCIPE DE LAÏCITÉ p. 4

Identifier une atteinte au principe de laïcité	→ p. 4
Signaler une atteinte au principe de laïcité	→ p. 5
Trouver des réponses	→ p. 5
Rappel : calendrier des principales fêtes religieuses ou commémoratives pouvant donner lieu à des autorisations d'absence	→ p. 5

### REPÉRER ET RÉPONDRE AUX ACTES ET PROPOS RACISTES OU ANTISÉMITES p. 7

Identifier un acte ou un propos raciste ou antisémite	→ p. 7
Signaler un acte ou un propos raciste ou antisémite	→ p. 7
Trouver des réponses	→ p. 8

### VALORISER LA LAÏCITÉ ET LUTTER CONTRE LE RACISME À L'ÉCOLE p. 8

Des ressources nationales et académiques	→ p. 8
Agenda : les temps forts de l'année	→ p. 8

### ACCOMPAGNER LES ÉQUIPES p. 10

Des formations à destination des personnels inscrites au PAF	→ p. 10
Des formations à destination des équipes à la demande des personnels d'encadrement et de direction (FIL)	→ p. 10
Des interventions ponctuelles devant les élèves	→ p. 11
Une équipe académique en appui	→ p. 11

## APPLIQUER LE PRINCIPE DE LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

Principe inscrit à l'article premier de la Constitution française - « *La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale* » - **la laïcité est au cœur du pacte républicain**. Elle garantit la liberté de conscience et protège la liberté de croire, de ne pas croire et de changer de conviction.

### APPLICATION À L'ÉCOLE

- **Les agents du service public** sont soumis, indépendamment de leur qualité d'agent public ou de salarié de droit privé, à une **stricte obligation de neutralité religieuse** afin de ne favoriser aucune conviction et de préserver l'égalité devant le service public.
- **Les élèves** peuvent porter des signes religieux discrets. Cependant, pour tenir l'école à l'écart de toute tension communautaire et éviter le prosélytisme, le port de signes ou tenues par lesquels les élèves **manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit** depuis la loi de 2004, dans les écoles, les collèges et les lycées publics.
- **Les parents d'élèves** ayant la qualité d'usagers du service public **ne sont pas soumis à l'exigence de neutralité religieuse**.

**La laïcité est l'affaire de tous.**

« La Nation fixe comme mission première à l'école de faire partager aux élèves les valeurs de la République » *Extrait Article L. 111-1 du Code de l'éducation.*

La **lutte contre le racisme et contre l'antisémitisme** s'inscrit dans le pacte républicain fondé sur les valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité et le principe de laïcité.

Le Ministère de l'Éducation nationale a mis en place un dispositif pour assurer une bonne transmission de ces valeurs et veiller à leur respect.

Dans ce cadre, **l'équipe académique Laïcité-Faits religieux**, placée sous l'autorité du recteur, apporte un soutien concret aux établissements scolaires.

En cas de contestation des enseignements et de comportements inadéquats des personnels, des parents ou des élèves au regard du principe de laïcité, ou en cas d'actes ou de propos racistes ou antisémites, l'équipe académique Laïcité-Faits religieux a pour **missions de** :

Former les personnels	Prévenir les atteintes	Recueillir les signalements	Soutenir les équipes	Réagir en cas de dérives graves	Proposer des réponses appropriées
-----------------------	------------------------	-----------------------------	----------------------	---------------------------------	-----------------------------------

Les ressources, non exhaustives, et les outils proposés dans ce livret ont pour objectif de donner des repères communs à l'ensemble de la communauté éducative.

Les personnels de l'académie y trouveront des pistes pour valoriser la laïcité et les valeurs de la République à l'école, notamment à travers les propositions d'accompagnement en formation à destination des personnels ; mais aussi la procédure pour signaler d'éventuelles situations problématiques.

## REPÉRER ET RÉPONDRE AUX ATTEINTES AU PRINCIPE DE LAÏCITÉ

### I - IDENTIFIER UNE ATTEINTE AU PRINCIPE DE LAÏCITÉ

Les règles qui résultent du principe de laïcité doivent être respectées car elles garantissent les libertés, comme la liberté de conscience des élèves à l'égard de toute forme de pression, d'emprise idéologique ou de prosélytisme au sein des écoles et des établissements.

Les atteintes au principe de laïcité relèvent de **différentes caractérisations** :

- Port de signes ou tenues (élèves/parents/personnels/autres) - cf. *Loi du 15 mars 2004*
- Contestation d'enseignement (élèves/parents) ou enseignement non conforme (personnels)
- Refus d'activité scolaire (élèves) ou d'exécution de service (personnels)

- Suspicion de prosélytisme (élèves/parents/personnels/autres)
- Autres faits perturbant le fonctionnement de l'établissement

## II - SIGNALER UNE ATTEINTE AU PRINCIPE DE LAÏCITÉ

Les atteintes à la laïcité, qu'elles surviennent dans le cadre des enseignements ou durant les temps de vie scolaire, qu'elles soient le fait d'élèves, de parents, de personnels ou d'autres personnes encore, doivent être **systematiquement signalées** pour que soit apportée une réponse collective, ferme et cohérente au regard des grands principes du droit.

- Les personnels de l'académie peuvent saisir directement l'équipe Laïcité-Faits religieux en **contactant la cellule restreinte, située au Rectorat-site Visalto** : [laicite@ac-paris.fr](mailto:laicite@ac-paris.fr)
- Par ailleurs, une procédure nationale de saisine a été définie avec un formulaire ouvert à tous. Ce formulaire « atteinte à la laïcité » est proposé en ligne sur une page dédiée d'Eduscol : <https://eduscol.education.fr/cid129894/le-formulaire-atteinte-a-la-laicite.html>

## III - TROUVER DES RÉPONSES

Répondre à toute forme de contestation du principe de laïcité suppose que l'on construise une réponse commune et que l'on conduise un dialogue avec l'élève et sa famille.

Destiné à tous les personnels, pour mener à bien ce dialogue, le Vademecum « **La laïcité à l'École** », se présente comme un répertoire de cas pratiques, apportant des réponses juridiques précises et donnant des conseils d'action. Il est disponible sur la page académique « Laïcité-Faits religieux ».

<https://eduscol.education.fr/document/1609/download?attachment>



## IV - RAPPEL : CALENDRIER DES PRINCIPALES FÊTES RELIGIEUSES OU COMMÉMORATIVES POUVANT DONNER LIEU À DES AUTORISATIONS D'ABSENCE

- Les élèves sont soumis à l'obligation d'assiduité prévue par l'article L.511-1 du Code de l'Éducation.

Une vigilance doit donc être apportée par les équipes de la Vie scolaire, CPE et AED, sur l'absentéisme sélectif pour motif religieux, ou les absences répétées et injustifiées dues à des motifs religieux.

Ces dernières sont irrecevables et doivent faire l'objet d'un dialogue avec l'élève et sa famille.

- Toutefois, « des autorisations d'absence doivent pouvoir être accordées aux élèves pour les grandes fêtes religieuses qui ne coïncident pas avec un jour de congé et dont les dates sont rappelées chaque année par une instruction » - Extrait de la Circulaire du 18/05/2004.

Ces grandes fêtes religieuses ou commémoratives pouvant donner lieu à des autorisations d'absence sont :

Année 2023-2024		
vendredi 15 et samedi 16 septembre 2023	Roch Hachana	Fête juive
lundi 25 septembre 2023	Yom Kippour	Fête juive
mercredi 27 septembre 2023 <sup>1</sup>	Al Mawlid Ennabi	Fête musulmane
vendredi 6 janvier 2024	Fête de la Nativité	Fête arménienne
vendredi 6 janvier 2024 <sup>2</sup>	Théophanie	Fête orthodoxe
jeudi 8 février 2024	Fête des Saints Vartanants	Fête arménienne
vendredi 3 mai 2024 <sup>2</sup>	Grand Vendredi Saint	Fête orthodoxe
mardi 9 avril 2024 <sup>1</sup>	Aïd El Fitr	Fête musulmane
mercredi 24 avril 2024	Commémoration du 24 avril	Fête arménienne
jeudi 23 mai 2024	Fête du Vesak	Fête bouddhiste
jeudi 13 juin 2024 <sup>2</sup>	Ascension	Fête orthodoxe
mercredi 12 et jeudi 13 juin 2024	Chavouot	Fête juive
lundi 17 juin 2024 <sup>1</sup>	Aïd El Adha/Kebir	Fête musulmane

<sup>(1)</sup> Fêtes dont la date est plus ou moins variable selon l'observation de la lune

<sup>(2)</sup> Fêtes orthodoxes selon le calendrier grégorien

# REPÉRER ET RÉPONDRE AUX ACTES ET PROPOS RACISTES OU ANTISÉMITES

## I - IDENTIFIER UN ACTE OU UN PROPOS RACISTE OU ANTISÉMITES

**Le racisme** est une attitude d'hostilité, allant du mépris à la haine, à l'égard d'une catégorie de personnes définie sur la base d'une identité « raciale » ou ethnique, réelle ou supposée.

**L'antisémitisme** est une forme particulière de racisme dirigé contre les personnes juives ou supposées telles.

La distinction racisme/antisémitisme n'implique aucune hiérarchisation, l'antisémitisme ayant été plus tôt identifié en France. Le racisme est une négation des valeurs républicaines et menace le droit des individus, en particulier, le droit à la sécurité et à la liberté d'expression.

Les actes et les discours à caractère raciste/antisémite sont des délits, voire des crimes. **Le droit pénal réprime :**

- les propos racistes/antisémites : l'injure, la diffamation, la provocation à la haine raciale, l'apologie des crimes de guerre et la contestation de crime contre l'humanité ;
- les discriminations à caractère raciste/antisémite ;
- les violences à caractère raciste/antisémite : atteintes aux personnes, aux biens.

## II - SIGNALER UN ACTE OU UN PROPOS RACISTE OU ANTISÉMITES

**L'article 40 du Code de procédure pénale** donne obligation aux fonctionnaires de signaler les délits et les crimes. Plusieurs procédures de saisine existent et permettent d'apporter une réponse collective et appropriée :

- Les personnels d'encadrement doivent transmettre un **rapport d'incident raciste ou antisémite**, sous forme de rapport d'infraction en milieu scolaire (RIMS), via l'adresse : [prevention-violence@ac-paris.fr](mailto:prevention-violence@ac-paris.fr)
- Les personnels de l'académie peuvent saisir directement l'équipe Laïcité-Faits religieux en **contactant la cellule restreinte, située au Rectorat-site Visalto** : [laicite@ac-paris.fr](mailto:laicite@ac-paris.fr)
- Une **procédure nationale de saisine** a été définie avec un formulaire ouvert à tous. Ce formulaire « valeurs de la République » est proposé en ligne sur une page dédiée d'Eduscol : <https://eduscol.education.fr/cid136973/formulaire-valeurs-de-la-republique.html>

### III - TROUVER DES RÉPONSES

Agir contre le racisme et l'antisémitisme suppose que l'on construise une réponse commune et que l'on conduise un dialogue avec l'élève et sa famille.

Destiné à tous les personnels, pour mener à bien ce dialogue, le Vademecum « **Agir contre le racisme et l'antisémitisme** », se présente comme un répertoire de cas pratiques, apportant des réponses et donnant des conseils d'action. Il est disponible sur la page académique « Laïcité-Faits religieux ».



## VALORISER LA LAÏCITÉ ET LUTTER CONTRE LE RACISME À L'ÉCOLE

### I - DES RESSOURCES NATIONALES ET ACADÉMIQUES

De façon à faciliter l'appropriation de ces principes par les enseignants ou les éducateurs, des ressources pédagogiques et des conférences sont accessibles sur la page académique dédiée « Laïcité-Faits religieux » :

[www.ac-paris.fr/portail/laicite](http://www.ac-paris.fr/portail/laicite)

On y trouve notamment les Vademecum « *La laïcité à l'École* », et « *Agir contre le racisme et l'antisémitisme* ».

### II - AGENDA : LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE

Chaque année, ces temps forts constituent l'occasion de rappeler l'importance d'une pédagogie des valeurs de la République, et de présenter les actions pédagogiques conduites dans les établissements de l'académie.

#### La Journée nationale de la laïcité à l'École :

Votée le 9 décembre 1905, la loi de séparation des Églises et de l'État a enraciné la laïcité dans les institutions de notre République.

Chaque année l'académie Paris organise à cette occasion une fête dont le thème pour 2023 est « **la laïcité à coeur** ». Elle se déroulera le **8 décembre** (le 9 décembre, journée nationale, étant un samedi).

## La semaine d'éducation et d'actions contre le racisme et l'antisémitisme autour du 21 mars

Le 21 mars a été proclamée « Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale » en 1966 par l'Assemblée générale des Nations Unies. Faire acquérir à tous les élèves le respect de l'égalité des êtres humains, de la liberté de conscience et de la laïcité est une mission de l'École.

La semaine d'éducation contre le racisme et l'antisémitisme (autour du 21 mars 2024), organisée en partenariat avec la Délégation Interministérielle de Lutte Contre le Racisme et l'Antisémitisme (DILCRAH), constitue un grand temps fédérateur visant à promouvoir les valeurs et les principes fondamentaux de la République. Son objectif est de sensibiliser les élèves des écoles, collèges et lycées, à la prévention du racisme, de l'antisémitisme et de toutes les formes de discriminations.

## D'autres dates et commémorations importantes en lien avec les valeurs de la République

20 novembre	Journée internationale des droits de l'enfant
10 décembre	Journée internationale des droits de l'homme
27 janvier	Journée de la mémoire des génocides et de la prévention des crimes contre l'humanité
8 mars	Journée internationale des droits des femmes
11 mars	Journée nationale et européenne en hommage aux victimes du terrorisme
10 mai	Journée commémorative de l'abolition de l'esclavage
17 mai	Journée mondiale de lutte contre l'homophobie et la transphobie
27 mai	Journée nationale de la Résistance

### I - DES FORMATIONS À DESTINATION DES PERSONNELS

Dans le cadre de l'École académique de la formation continue, l'équipe Laïcité-Faits religieux propose des stages à destination des personnels qui souhaitent développer leurs connaissances sur le sujet et construire des projets avec leurs élèves à l'école, au collège, au lycée.



#### PARCOURS : LAÏCITÉ - LIBERTÉ D'EXPRESSION

Ce parcours comprend trois modules au choix :

- Faire vivre la laïcité (6h) ;
- Projets scolaires autour du principe de laïcité (3h)
- Liberté d'expression (3h)

le lien pour s'inscrire au parcours :

<https://bv.ac-paris.fr/sofia-fmo-acad/default/course/traineedisplay/courseId/465>

L'identifiant et le mot de passe académique sont nécessaires pour s'inscrire.

### II - DES FORMATIONS À DESTINATION DES ÉQUIPES À LA DEMANDE DES PERSONNELS D'ENCADREMENT ET DE DIRECTION (FIL)

Pour répondre à des besoins identifiés localement, ou en appui de projets éducatifs, ou à la suite de saisine, l'équipe Laïcité-Faits religieux propose d'intervenir in situ dans le cadre de formation d'initiative locale (FIL).

Ces FIL peuvent prendre la forme d'une mise au point juridique, historique et géopolitique autour des thématiques de la laïcité, de la liberté d'expression, des questions vives à l'école, de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, du complotisme et de la prévention de la radicalisation.

Les personnels peuvent également être formés dans des stages regroupant plusieurs établissements.

### III - DES INTERVENTIONS PONCTUELLES DEVANT LES ÉLÈVES

L'équipe académique propose des interventions devant les classes ou groupes d'élèves (délégués, CVC, CVL, etc.), en appui des équipes éducatives, selon plusieurs modalités :

- à la suite d'une saisine atteinte au principe de laïcité ou incident racisme/antisémitisme pour aider à trouver des réponses adaptées ;
- pour accompagner la construction de projets d'élèves dans le cadre, par exemple, de la journée nationale de la laïcité à l'école, et de la semaine d'éducation et d'action contre le racisme et l'antisémitisme ;
- pour valoriser la laïcité et les valeurs de la République à l'école et agir sur le climat scolaire, à travers des actions de sensibilisation et de prévention sur les thématiques de la laïcité, la liberté d'expression/liberté de la presse, des contestations d'enseignements, le complotisme et la lutte contre le racisme et antisémitisme.

### IV - UNE ÉQUIPE ACADÉMIQUE EN APPUI

L'équipe académique laïcité et faits religieux veille à la transmission des valeurs de la République. Elle recueille les signalements et accompagne les écoles et les établissements dans l'élaboration des réponses pédagogiques et juridiques adaptées.

- Une équipe restreinte opérationnelle située au rectorat, site du Visalto.
- Une équipe élargie composée d'inspecteurs 1<sup>er</sup> et 2<sup>d</sup> degrés, chefs d'établissement et directeurs d'école, CPE, professeurs 1<sup>er</sup> et 2<sup>d</sup> degrés, conseillers pédagogiques, ainsi que du DAJ et d'un représentant de l'INSPE.

#### Référente Carré régaliens Laïcité Faits religieux :

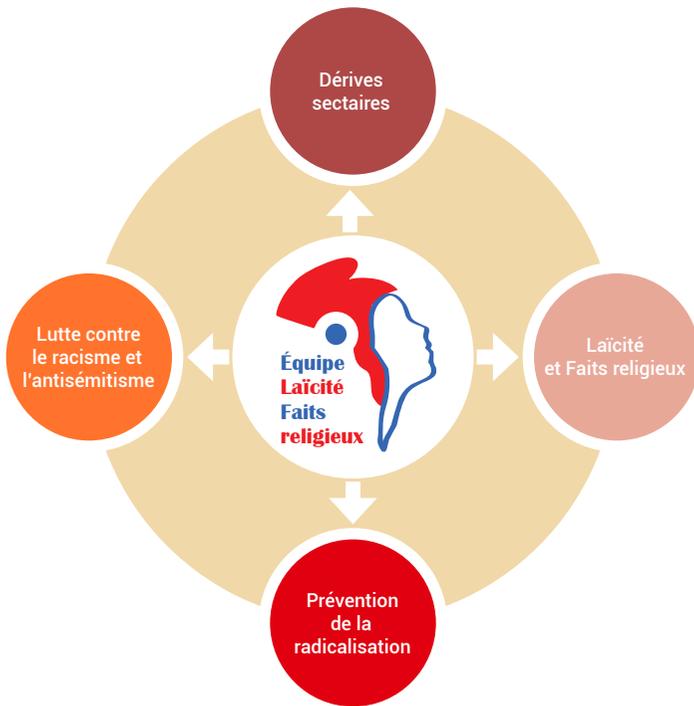
Véronique GRANDPIERRE, IA-IPR - Conseillère du Recteur  
Adresse @ : [laicite@ac-paris.fr](mailto:laicite@ac-paris.fr)

Contact Laïcité, lutte contre le racisme et l'antisémitisme

**01 44 62 35 72**

Contact Radicalisations et dérives sectaires

**01 44 62 45 94**



### 1 rectorat | 3 sites

Enseignement scolaire au Visalto | 12 boulevard d'Indochine, 75933 Paris CEDEX 19  
Enseignement supérieur en Sorbonne | 47, rue des Écoles, 75230 Paris CEDEX 5  
Services académiques et régionaux Jeunesse, Engagement et Sport | 6/8 rue Eugène Oudiné, 75634 Paris CEDEX 13

[www.ac-paris.fr](http://www.ac-paris.fr) | [www.sorbonne.fr](http://www.sorbonne.fr) | [communication.sorbonne@ac-paris.fr](mailto:communication.sorbonne@ac-paris.fr)

[@academie\\_paris](https://twitter.com/academie_paris) | [paris.academie](https://www.facebook.com/paris.academie) | [academie\\_paris](https://www.instagram.com/academie_paris)